



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 17h00, le 20 septembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseiller au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 17h02.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS. Adoption de l'ordre du jour.**
2. **RÉS. Mandat pour relevé des infrastructures aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux de la Ville de Cap-Chat / Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.**
3. **RÉS. Autoriser achat d'une faucheuse / La Coop Purdel – 5 900.\$ + tx – Budget rég.**
4. **RÉS. Autoriser paiement de facture pour réparation de l'entrée du local des Fermières / Construction Majo 3091-2901 Québec Inc. – 1 587.50\$ + tx – Budget rég.**
5. **RÉS. Autoriser paiement de facture / École de l'Escabelle de Cap-Chat – 143.23\$ - Budget rég.**
6. **RÉS. Autoriser paiement de facture pour comptes d'honoraires / BFL Canada Risques et Assurances Inc. – 480.96\$ tx incl. – Budget rég.**
7. **RÉS. Nomination du maire suppléant / Abroger Rés.02.07.18.**
8. **RÉS. Autoriser formation « Création et administration d'une page Facebook » / M. Jean-Simon Langlois – 525.\$ - Budget rég.**
9. **RÉS. Rémunération additionnelle du Directeur des travaux publics.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

10. Levée de l'assemblée.

RÉS.19.09.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en reportant à une séance ultérieure le point suivant :

8. **RÉS. Autoriser formation « Création et administration d'une page Facebook » / M. Jean-Simon Langlois – 525.\$ - Budget rég.**

ADOPTÉE

RÉS.20.09.18

MANDAT POUR RELEVÉ DES INFRASTRUCTURES AQUEDUC, ÉGOÛTS SANITAIRES ET PLUVIAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT / SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat ne dispose d'aucun relevé exhaustif de ses infrastructures aqueduc, égoûts sanitaires et pluviaux;

ATTENDU QUE ces informations sont nécessaires à la bonne administration des travaux publics;

ATTENDU QUE ces informations sont également nécessaires à l'élaboration du devis d'appel d'offres pour la mise à jour de l'étude d'ingénierie préliminaire (assainissement des eaux usées);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le mandat d'effectuer le relevé des infrastructures d'aqueduc, d'égoûts sanitaires et pluviaux soit et est confié au Service régional de génie civil de la MRC de la Matanie sous la responsabilité de monsieur Marc Lussier, ingénieur.

ADOPTÉE

RÉS.21.09.18

AUTORISER ACHAT D'UNE FAUCHEUSE / LA COOP PURDEL - 5 900.\$ + TX - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la faucheuse de la municipalité est maintenant désuète et n'est plus fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite procéder à l'achat d'une nouvelle faucheuse permettant la réalisation des travaux d'entretien des accotements et des fossés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat d'une faucheuse, modèle 235, telle que spécifiée à la soumission datée du 18 septembre 2018, pour un montant de l'ordre de **5 900.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.22.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE L'ENTRÉE DU LOCAL DES FERMÈRES / CONSTRUCTION MAJO 3091-2901 QUÉBEC INC. - 1 587.50\$ + TX - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#210509 du 06-09-2018) de **Construction Majo 3091-2901 Québec Inc.**, au montant de **1 587.50\$ + taxes**, concernant la réparation de la toiture de l'entrée du local du Cercle des Fermières de Cap-Chat; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.23.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE / ÉCOLE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT - 143.23\$ - BUDGET RÉG.

Messieurs Simon Landry et Jean-Marc Lemieux déclarent leur conflit d'intérêt sur cette résolution.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#001-042 du 11-09-2018) de l'école l'Escabelle de Cap-Chat, au montant de **143.23\$ taxes incluses**, relative aux services rendus; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.24.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR COMPTE D'HONORAIRES / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 480.96\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le bris de conduite survenu en février dernier causant des dommages à la propriété de Mme G. Daraïche et M. P. Labbé;

CONSIDÉRANT QUE différents fournisseurs ont été mandatés par la firme BFL Canada risques et assurances Inc;

CONSIDÉRANT QUE le compte d'honoraires desdits fournisseurs est en conformité avec les conditions particulières de la police d'assurance et la clause de rétention de la Ville de Cap-Chat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#21510-012887 du 05-07-2018) de **BFL Canada risques et assurances Inc.**, au montant de **480.96\$ taxes incluses**, représentant le déboursé réclamé pour les comptes d'honoraires; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.25.09.18

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT / ABROGER RÉS.02.07.18

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que **M. RENALD ROY**, conseiller au siège no. 2, soit et est nommé **MAIRE SUPPLÉANT** de la Ville de Cap-Chat, et ce, jusqu'au 4 mars 2019.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la Résolution no. 02.07.18.

ADOPTÉE

RÉS.26.09.18

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le nombre important d'heures de disponibilité exigé du Directeur des travaux publics afin d'assurer la garde et la surveillance en période estivale et plus encore, en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compenser en partie cette disponibilité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité d'allouer au Directeur des travaux publics, rétroactivement au 1^{er} juillet 2018, pour la garde et la surveillance, la rémunération additionnelle suivante :

- Du 1^{er} avril au 30 novembre : 30.\$ par jour
- Du 1^{er} décembre au 31 mars : 60.\$ par jour

Cette rémunération additionnelle s'applique du dimanche au jeudi inclusivement.

Cette rémunération additionnelle n'est pas comptabilisée aux fins du calcul pour le REER et toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance.

Il est 18h40 et il est proposé par **SIMON LANDRY** l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER